



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC
AUX INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 novembre 2025, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2025-12 intitulé :

Projet de règlement numéro 2025-12

« Règlement modifiant le règlement numéro 2023-03 sur les permis et certificats afin de modifier les pénalités d'abattage d'arbres, les documents à fournir pour une vidange de fosses septiques et certaines dispositions sur les conditions d'émission d'un permis ou d'un certificat ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 29 novembre 2025, à 10 h, au 1890, rue Principale, à Duhamel et sur le site web de la municipalité au :

<https://www.municipalite.duhamel.qc.ca/fr/municipalite/reglements/reglements-durbanisme>

L'objet de cette assemblée est de présenter et expliquer les modifications proposées au règlement sur les permis et certificats, notamment :

- a) en matière d'abattage d'arbres
- b) en gestion des installations septiques
- c) les exigences documentaires pour les demandes de permis ou certificats

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, 1890, rue Principale, à Duhamel, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h 00.

Le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire

Donné à municipalité de Duhamel, ce 14 novembre 2025


Liette Quenneville

Directrice générale et greffière-trésorière